

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/10/2024

Référence
2024-38

Objet de la délibération
Réhabilitation des sanitaires de l'école Gutenberg : Demande de DETR

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	10

Date de la convocation
02/10/2024

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers
Le : 21/10/2024

L' an 2024 et le 11 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, MM : BLOT Mickaël, DEMANGELLE Laurent, FAYOLLE Stéphane, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BRETON Patricia à M. DEMANGELLE Laurent

Excusé(s) : Mme OUARDIRHI Roselyne, MM : CHAMPION Jean-François, DUBOIS Jean-Paul

A été nommé(e) secrétaire : M. FAYOLLE Stéphane

Objet de la délibération : Réhabilitation des sanitaires de l'école Gutenberg :
Demande de DETR

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour l'année 2025 le projet susceptible d'être éligible est :

- Réhabilitation des sanitaires de l'école Gutenberg

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	114 000
Fonds Européens	23 000
DETR	46 000
Conseil Régional	34 500
EPCI L'Huisne Sarthoise	12 500
TOTAL	230 000

Le Conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2025,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2025,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 21/10/2024

Le Maire

Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20241011-D38-11102024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024